

18 juin 2002 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration à la presse de MM. Jacques Chirac, Président de la République, et José Maria Aznar, Président du gouvernement espagnol, sur l'accord des membres de l'UE sur les principaux points du Conseil européen de Séville, notamment l'immigration, Paris le 18 juin 2002.

LE PRÉSIDENT - Je voudrais saluer, naturellement, dans le cadre de la présidence de l'Union, le passage à Paris de José Maria AZNAR. C'est toujours un plaisir pour moi de le rencontrer et en particulier de le rencontrer à Paris. Aujourd'hui, il s'agissait, dans nos entretiens, de la préparation du sommet de Séville et j'ai tenu à dire au Président AZNAR toute l'admiration que nous avons pour la façon dont la présidence espagnole avait conduit l'ensemble de ses responsabilités.

Nous avons évoqué les différents problèmes assez rapidement car, pratiquement, nous sommes d'accord sur la quasi-totalité des propositions de la présidence. Pour le détail, naturellement, nous trouverons les solutions nécessaires pour que le sommet de Séville, ce que je souhaite et ce que je pense, soit un succès.

LE PRÉSIDENT AZNAR - Eh bien, je vous dis bonjour à tous, tout d'abord, et puis je voudrais remercier le Président CHIRAC de son accueil et de son hospitalité toujours aussi chaleureuse. Je voudrais dire à nouveau en public ce que je lui ai déjà dit en privé, à savoir que je le félicite de tous ses succès électoraux.

Je suis très heureux de terminer mon tour des capitales par Paris et donc par la rencontre avec le Président CHIRAC, avant la tenue du Conseil européen. En ce qui concerne la réunion de Séville, naturellement, nous avons abordé un certain nombre de sujets essentiels et pour commencer le sujet relatif à la politique d'immigration et à la politique d'asile. Je veux dire à cet égard que l'accord est pratiquement global, il y a des petites questions de libellé en ce qui concerne les conclusions en la matière mais c'est tout. C'est-à-dire qu'en matière de principes, nous sommes d'accord.

La deuxième question est la réforme du Conseil. Là, je dois dire que l'accord est total. Il y a un accord tout à fait complet et je dois dire que, même sur la question du consensus, eh bien, le consensus est total et ce pour avoir davantage d'efficacité en ce concerne nos travaux, de telle sorte aussi que les choses se fassent plus facilement, c'est-à-dire ne soient pas embarrassées par une procédure qui est beaucoup trop lourde. Et sur cette deuxième question, il est évident qu'à Séville nous allons prendre des décisions importantes.

La troisième question, c'est la question de tout ce qu'il faut faire en vue de l'élargissement de l'Union européenne. En ce qui concerne l'élargissement, je dois dire qu'il y a une position commune sur pratiquement toutes les politiques qui devraient être examinées. Comme nous avons déjà mis un terme à un certain nombre de chapitres, eh bien, nous sommes tout à fait convaincus que nous pourrions arriver à des décisions importantes à Séville en ce qui concerne l'engagement politique.

Nous parlerons naturellement de questions relatives à la sécurité, de questions relatives à la politique extérieure, relatives à l'économie, également, mais je voulais souligner ces points parce

que se sont les plus importants. Donc, nous allons bien travailler, comme vous pouvez le constater.

Je voudrais terminer en remerciant le Président CHIRAC pour la coopération qu'il nous a apportée, pour l'appui et le soutien qu'il nous a toujours donnés tout au long de notre présidence et pour l'appui qu'il va nous apporter aussi en vu de conclusions très importantes lors de la tenue du Conseil européen de Séville.

QUESTION - Messieurs les Présidents, en quoi consiste exactement le cadre de l'accord global sur l'immigration, les points d'accord en dehors des libellés qui restent à conclure à Séville ? Quel est le cadre général sur lequel il y a un consensus ?

LE PRESIDENT AZNAR - Il y a quatre piliers en ce qui concerne cette politique, quatre piliers qu'il faut construire. Vous savez qu'à Tampere, il y a eu précisément un Conseil européen qui a mis sur pied ces quatre piliers, le premier étant le développement d'accords en matière de droit d'asile et le développement de directives en ce qui concerne le statut de réfugié dans nos pays. Le deuxième pilier, c'est la lutte contre l'immigration clandestine. En partant de ce qui a été réalisé par les ministres de la Justice et de l'Intérieur, nous pensons qu'il faut absolument lutter contre les mafias qui s'adonnent au trafic d'êtres humains.

Le troisième pilier, c'est une amélioration du contrôle de nos frontières extérieures. Il faut que nous mettions en commun nos procédures, nos experts et que nous prenions de nouvelles initiatives en tenant compte de l'élargissement de l'Union européenne. C'est pour cela qu'il faut absolument insister sur le meilleur contrôle de ces frontières extérieures et nous prendrons des mesures allant dans ce sens.

Alors, j'ai déjà dit une chose, mais je voudrais répéter cette chose d'une façon tout à fait claire, à savoir que c'est complètement idiot de parler constamment de l'Europe-forteresse ou pas forteresse. Il est évident que nous n'avons pas du tout l'intention de construire une Europe-forteresse mais nous ne voulons pas non plus que ce soit un gouffre dans lequel puisse s'engouffrer tout le monde.

Le quatrième pilier, c'est la coopération internationale, la coopération des pays de l'Union européenne en matière de politique d'immigration. Nous voulons en fait que cette coopération se fonde sur la légalité, qu'elle soit bien organisée. Nous voulons avoir une coopération qui soit politique, technique, économique, financière avec les pays d'où proviennent les immigrés et nous voulons de temps en temps pouvoir réexaminer les résultats obtenus afin de voir ce que nous devons faire.